

APPEL A PROJETS PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX 2024

« SAVOIR ROULER A VELO »



Le dispositif « **Savoir Rouler à Vélo** » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants âgés de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège, et jusqu'à 18ans pour les enfants en situation de handicap. En 10 heures, il leur permet de :

- ⇒ Devenir autonome à vélo,
- ⇒ Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- ⇒ Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du SRAV se déroule en trois paliers :

⇒ **1er bloc : Savoir Pédaler** - maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

⇒ **2^e bloc : Savoir Circuler** - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

⇒ **3^e bloc : Savoir Rouler à Vélo** - circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

➤ <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

L'agence Nationale du Sport finance :

- **Des interventions** qui incluent le bloc 3 du SRAV : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;

- **Des formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme Génération Vélo (<https://generationvelo.fr/programme/formation-intervenants>) ;

- **Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel.**

Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

o **Transmission du compte-rendu financier** via Le Compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;

o **Saisie des informations** sur les actions réalisées **sur le portail « Savoir rouler à vélo »** / onglet « Je déclare une intervention ».

Depuis 2023, il peut être procédé à une demande de reversement par l'Agence nationale du Sport auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées dans le portail « Savoir Rouler A Vélo ».

Le programme Génération Vélo propose un accompagnement sur-mesure aux collectivités pour faciliter le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans.

Un soutien à la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo

Afin de guider les collectivités dans le déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur leur territoire, une réunion de présentation du programme leur est proposée gratuitement après leur inscription sur la plateforme Génération Vélo.

Conduite par l'animateur régional Génération Vélo de leur territoire, cette session est destinée aux élus, techniciens et acteurs concernés de la collectivité. Elle permet de présenter en détail Génération Vélo et le Savoir Rouler à Vélo, les modalités d'intervention adaptées à la collectivité, les acteurs impliqués dans le dispositif ainsi que les solutions de financement possibles.

Cette réunion de présentation est organisée en lien avec le référent départemental du Savoir Rouler à Vélo du ministère des Sports et les partenaires locaux du Savoir Rouler à Vélo.

Suite à leur inscription sur la plateforme Génération Vélo, les collectivités sont contactées par leur animateur régional. Celui-ci définit avec elles leurs besoins et organisera une réunion de cadrage pour les accompagner en fonction de leurs besoins :

- Financer la formation d'enseignants ou d'agents de la collectivité pour leur permettre de dispenser le Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants du territoire,
- Faire appel à un intervenant externe et bénéficier d'un **cofinancement** par une prise en charge à **hauteur de 50 % des interventions** réalisées par les partenaires de ce dispositif.

Nos actions et financements

Action	Financement
Accompagner les collectivités	100%
Financer les interventions auprès des enfants	50%
Former les intervenants au Savoir Rouler à Vélo	100%

Accompagner les collectivités
Les animateurs régionaux de Génération Vélo conseillent les collectivités pour déployer le Savoir Rouler à Vélo et obtenir des financements.

Financer les interventions auprès des enfants
Les interventions réalisées dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 50 % par Génération Vélo.

Former les intervenants au Savoir Rouler à Vélo
Génération Vélo prend en charge le coût de la formation des intervenants du Savoir Rouler à Vélo (Intervenants externes ou employés au sein d'une collectivité).

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT **BÉNÉFICIER DE FINANCEMENTS** **SE FORMER OU FORMER SES AGENTS**

➤ <https://generationvelo.fr/programme>

➔ **Pour en savoir + :**

- La note de service n°2024-DFT-02 du 07 mars 2024 relative aux projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2024 : https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-03/2024-03-07%20NS%20DFT-2024-02%20PT-PST_Vdef2.pdf
- Les modalités d'organisation des stages SRAV sont présentées en annexe XIV - 2024.

Calendrier :

L'accès aux demandes de subventions sera ouvert à partir du 8 avril 2024 sur « Le Compte Asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Code de la subvention : 195

Libellé : Agence nationale du sport – PT – Guyane

Sous-dispositif : Savoir nager et savoir rouler à vélo

Date limite de dépôt des dossiers complets : Vendredi 21 mai 2024

Pour toutes informations complémentaires:

- Référent du dispositif « Savoir Rouler A Vélo » :
Yannick ITIER (yannick.itier@guyane.gouv.fr)
- Référent des Projets Sportifs Territoriaux ANS :
Sabrina MILIENNE (sabrina.milienne@guyane.gouv.fr)